



Légende du Plan Communal d'Aménagement Révisionnel

- Périmètre du PCAR
- Périmètre de révision
- Zone agricole => Zone d'activité économique mixte
- Zone d'activité économique industrielle => Zone d'activité économique mixte
- Zone d'habitat => Zone d'activité économique mixte
- Zone de services publics => Zone d'activité économique mixte
- Zone d'activité économique industrielle => Zone d'habitat à caractère rural
- Zone d'activité économique industrielle => Zone agricole

Occupation du sol

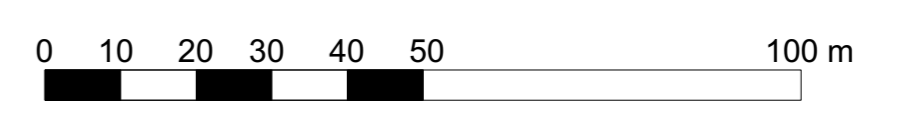
- Aire de circulation, de parking et de stockage privé
- Cours et jardin
- Prairie, pâture
- Espaces verts
- Massif boisé, bosquet
- Voirie régionale
- Voie de desserte

Affectation du bâti

- PME
- Infrastructure de service public
- Commerce
- Etable, grange
- Habitation
- Annexe

Légende de fond de plan

- Limite des parcelles (cadastre 1/01/2017)
- Bâti existant



PROVINCE DE NAMUR			
Ville de Beauraing			
<small>AUTEUR DE PROJET</small> Dressé par Céline HERMANS <small>Ir. Architecte - Urbaniste</small> chie@bep.be 08171.71.52 Alexandre COLOT <small>Geographe - Urbaniste</small>	<small>Signature</small> Céline Hermans <small>Ir. Architecte - Urbaniste</small>	<small>Dessiné par</small> Céline HERMANS <small>Ir. Architecte - Urbaniste</small> Laurence WANJELLE <small>Architecte paysagiste</small>	<small>AUTEUR DE PROJET</small>
Date : 04/06/2020		Echelle : 1/1000	
PCAR dit " Extension de la zone d'activité économique de Gozin "			
<small>AUTEUR DE PROJET</small> Développement Territorial BEP <small>Avenue Sargent Vithoff, 2 - B-5600 NAMUR</small> <small>Tel : 08171 71 54 Fax : 081 71 71 00</small> <small>e-mail : ammg@bep.be</small>	<small>Ville de Beauraing</small> Place de Seurre n° 3-5-7 5570 BEAURAING <small>Tel : 08271.00.10 Fax : 08271.00.87</small>		<small>COMMUNE</small>
SITUATION EXISTANTE DE FAIT			
AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DU AU VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU			
LA DIRECTRICE GENERALE		LE BOURGEMESTRE	
VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU			
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'AFAPME ET DES CENTRES DE COMPETENCES			